

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 25 du 9 juin 2016**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
Armée de terre

Texte 29

**CIRCULAIRE N° 504842/DEF/RH-AT/EP/PRH/S-OFF**

relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2016.

*Du 10 mai 2016*

**CIRCULAIRE N° 504842/DEF/RH-AT/EP/PRH/S-OFF relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2016.**

*Du 10 mai 2016*

NOR D E F T 1 6 5 0 6 1 2 C

---

*Références :*

Décret n° 2008-931 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 13 ; signalé au BOC 39/2008 ; BOEM 311-0.2.1, 321.1, 326.1.1, 332.1.2.5, 651.5.1) modifié.  
Décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 35 ; signalé au BOC 42/2008 ; BOEM 300.7, 311-0.3.2.1, 326.1.1, 332.1.2.6.1, 651.4.1) modifié.  
Décret n° 2008-956 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 38 ; signalé au BOC 43/2008 ; BOEM 132.1, 300.3.1, 311-6.4.1, 331.2.1) modifié.  
Arrêté du 1er septembre 2015 (BOC n° 51 du 19 novembre 2015, texte 9 ; BOEM 311-0.3.2.2).  
Circulaire n° 513682/DEF/RH-AT/PRH/SOFF du 3 novembre 2015 (BOC n° 3 du 21 janvier 2016, texte 11).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Une annexe.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 509267/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 24 juin 2015 (BOC n° 38 du 27 août 2015, texte 18).

*Référence de publication :* BOC n° 25 du 9 juin 2016, texte 29.

---

**1. GÉNÉRALITÉS.**

La présente circulaire fixe la répartition des places ouvertes aux épreuves de sélection professionnelle (ESP) organisées en 2016.

**2. NOMBRE DE PLACES OUVERTES PAR DOMAINES DE SPÉCIALITÉS.**

Le nombre de places ouvertes pour chaque ESP dans chacun des domaines de spécialités figure en annexe.

**3. TEXTE ABROGÉ.**

La circulaire n° 509267/DEF/RH-AT/PRH/S-OFF du 24 juin 2015 relative au nombre de places ouvertes par domaines de spécialités aux épreuves de sélection professionnelle organisées en 2015 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,  
sous-directeur des études et de la politique,*

Christophe ABAD.

ANNEXE.  
**NOMBRE DE PLACES OUVERTES AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE  
 ORGANISÉES EN 2016.**

Volume maximal de places ouvertes aux ESP 2016 réparti par domaine de spécialités et ensemble de gestion.

ENSEMBLE DE GESTION.	NOMBRE DE PLACES OUVERTES.
Administration (ADM).	6
Aéromobilité (AERO).	2
Artillerie (ART).	10
Combat de l'infanterie (INF).	26
Combat des blindés (BLD).	10
Combat et technique du génie (GEN).	7
Communication (COM).	1
Défense nucléaire biologique et chimique (NBC).	1
Éducation et entraînement physiques, militaires et sportifs (E2PMS).	3
Emploi des forces (EMP).	4
Gestion des ressources humaines (GRH).	15
Légion étrangère (LEG).	13
Maintenance (MAI).	36
Maintenance (MAI)/brigade des sapeurs-pompiers de Paris (MAI/BSPP).	1
Maintenance des matériels aéronautiques (MMA).	6
Mouvements-ravitaillements (MVT).	8
Musique (MUS).	1
Pilotage-budget-comptabilité-finances (PBF).	15
Pilotage-budget-comptabilité-finances (PBF)/brigade des sapeurs-pompiers de Paris.	1
Renseignement (RGE).	26
Restauration hôtellerie loisirs (RHL).	3
Santé (SAN).	4
Soutien du combattant (SDC).	4
Sécurité (SEC).	1
Sécurité (SEC)/brigade des sapeurs-pompiers de Paris (SEC/BSPP).	6
Systèmes d'information et de communications (SIC).	36
Systèmes d'information et de communications (SIC)/brigade des sapeurs-pompiers de Paris (SIC/BSPP).	2
Techniques d'opérations d'infrastructure (TOI).	2
TOTAL.	250